



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 16 mai 2018 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, monsieur le conseiller Cédric Tessier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs Luc Bard, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2018-341

AUTORISER LA FIRME CIMA+ S.E.N.C. À FAIRE DES DEMANDES AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE CADRE DU PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DE L'AÉROPORT EXÉCUTIF GATINEAU-OTTAWA - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été adjugé par délégation de pouvoir numéro 152949 à la firme CIMA+ S.E.N.C. pour les services professionnels d'ingénierie pour le prolongement des services municipaux de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques tous les documents requis pour obtenir les certificats d'autorisation requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'une résolution de la Ville est requise pour autoriser la firme mandatée à déposer les demandes d'autorisation et le certificat de conformité des travaux au nom de la Ville auprès des autorités compétentes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la firme CIMA+ S.E.N.C., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et aux autorités compétentes en la matière, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour les projets;
- confirme son engagement à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Adoptée

CE-2018-342

SOUSSION 2018 SP 045 - MARQUAGE DE CHAUSSÉE SECONDAIRE EST 2018 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Lignco Sigma inc., au 1645, avenue Le Neuf, Bécancour, Québec. G9H 2E5, pour le marquage secondaire de la chaussée pour le secteur est de la Ville (Gatineau, Buckingham et Masson-Angers), selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 195 960,40 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 mars 2018, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31530-521-16892	178 937,96 \$	Lignage de rues - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	8 521,87 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 500,57 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-343

SOUSSION 2014 SP 088 - RENOUELEMENT DE CONTRAT 1^{er} NOVEMBRE 2018 AU 30 AVRIL 2019 - DERNIÈRE ANNÉE OPTIONNELLE - DÉNEIGEMENT DES ZONES URBAINES ET RURALES DES SECTEURS DE GATINEAU ET D'AYLMER - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-1188 du 15 octobre 2014, a retenu les services de diverses firmes pour le déneigement des zones urbaines et rurales des secteurs de Gatineau et d'Aylmer pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 30 avril 2017 avec possibilité de deux périodes additionnelles d'une année;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes sont toujours valides;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la dernière année optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la dernière année optionnelle prévue au contrat, soit du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 6 août 2014 pour un montant total approximatif et sujet à indexation de 2 280 857,43 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-344

ENTENTE RELATIVE À LA SÉCURITÉ ET AUX INTERVENTIONS SUR LES INFRASTRUCTURES RAPIBUS

CONSIDÉRANT QU'en date du 28 mai 2015, la Société de transport de l'Outaouais s'est dotée du règlement numéro 100.2 concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'article 24 du règlement prévoit que les personnes autorisées à agir comme inspecteur en vertu des dispositions des chapitres VI et VII de la Loi sur les sociétés de transport en commun (LRQ, chapitre S-30.01) sont habilitées à voir à l'application du règlement;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les sociétés de transport en commun prévoit que les agents de la paix relevant de l'autorité de la ville qui approuve le budget d'une société sont d'office des inspecteurs de cette société;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas de la Société de transport de l'Outaouais, la municipalité visée par la loi est la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en date du 25 août 2015, le conseil municipal a approuvé le règlement numéro 100.2 de la Société de transport de l'Outaouais (Annexe 1);

CONSIDÉRANT QUE le 5 juillet 2016, la Ville de Gatineau a amendé son Règlement numéro 300-2006 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la ville de Gatineau afin, entre- autres, d'ajouter et modifier certaines dispositions relatives au corridor Rapibus;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais et le Service de police désirent conclure une entente dans le but d'assurer la sécurité dans le transport en commun et plus spécifiquement les infrastructures du Rapibus (corridor et stations) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine l'entente entre la Société de transport de l'Outaouais et le Service de police relative à la sécurité et aux interventions sur les infrastructures Rapibus;
- autorise le directeur du Service de police à signer l'entente et toute entente à venir dans le but d'assurer la sécurité dans le transport en commun et les infrastructures du Rapibus (corridor et stations).

Adoptée

CE-2018-345

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-16 POUR UN MONTANT TOTAL DE 385 484,02 \$ POUR LA PÉRIODE DU 19 AU 25 AVRIL 2018**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-16 d'un montant de 385 484,02 \$ pour la période du 19 au 25 avril 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-346

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 16 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 18 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 15 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 17

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 16, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 18, la liste des réquisitions numéro 15 ainsi que la liste des embauches numéro 17 :

Numéros des listes	Descriptions	Montant	Périodes
Liste PA numéro 16	Pièces de comptes à payer	33 442,24 \$	30 avril au 4 mai 2018
Liste PD numéro 18	Pièces de comptes à payer	390 178,91 \$	30 avril au 4 mai 2018
Liste des réquisitions numéro 15	Pièces de comptes à payer	4 972,45 \$	30 avril au 4 mai 2018
Liste des embauches numéro 17	Embauche du personnel temporaire	455 072,43 \$	22 au 28 avril 2018

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2018.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif